REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202857-20251218-DELIB20251204-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CONNEC

SEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Membres du Conseil Municipal :
en exercice : 10
présents : 07
votants : 07

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE LOSTEC Rolland, Maire.

Présents : Mr LE LOSTEC Rolland. Mme LE BIHAN Christine. Mr SALMON Renzo. Mr CABON Gilbert. Mme LE METAYER Nadine. Mme LE JEUNE Christine. Mr AUREGAN Pascal.

Absents : Mme HAYES Sylvie. Mr RESCOURIO Charles. Mr GILABERT Daniel.

Mr CABON Gilbert a été nommé secrétaire.

2025 / 12 / 04
Objet : Société Eolfi : Point sur l'évolution du dossier du « Parc éolien de Carmoise - Tréhouët »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, tout d'abord, du recours déposé par l'association « Non, aux éoliennes mûroises ! ».

Il informe ensuite le Conseil Municipal au sujet de la demande de la société EOLFI. Cette dernière a besoin, de la part de la Commune, d'une autorisation de coupes et d'élagage d'arbres et de haies, concernant le Parc éolien de Carmoise – Tréhouët (Chemin d'Exploitation n°58).

Après examen de la demande de la société EOLFI, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la coupe et l'élagage d'arbres et de haies, en bordure des voiries appartenant et/ou gérées par la Commune de SAINT-CONNEC (voies communales, chemins ruraux, chemins d'exploitation).

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Rolland LE LOSTEC.

Le Secrétaire de séance,
Gilbert CABON.